



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés d'embauche auxquelles les jeunes diplômés sont confrontés

Question orale n° 1068

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés d'embauche auxquelles les jeunes diplômés sont confrontés. La France est durement affectée par la crise économique résultant de l'épidémie de covid-19. Pour l'année 2020, il faut s'attendre à une récession importante alors que les entreprises sont mises en difficulté, leur chiffre d'affaires ayant plongé au cours de la crise sanitaire. Dans ce contexte, les recrutements vont être fortement limités. Les entreprises ne seront effectivement pas en mesure de faire le choix d'embaucher de nouveaux salariés alors que leur équilibre économique est menacé. Du fait de cette conjoncture malheureuse, c'est toute une génération arrivant sur le marché du travail qui va être pénalisée. Après des études méritantes, les jeunes bien que diplômés vont se retrouver face à une impasse en ce qui concerne les recrutements. On ne peut se résigner à ce que le marché du travail n'ait que le chômage à offrir à ces futurs actifs. D'autant plus que le chômage des jeunes est depuis de nombreuses années sensiblement plus élevé que la moyenne nationale, ce qui révèle les difficultés que rencontrent les nouveaux arrivants pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Avec cette crise, les voici décuplées. Il est donc nécessaire d'envisager des facilités d'embauche pour les jeunes diplômés en offrant notamment aux recruteurs des avantages fiscaux bornés dans le temps. Mme la députée a ainsi déposé une proposition de loi visant à créer des contrats exceptionnels d'insertion pour jeunes diplômés. Il faut éviter, quoi qu'il en coûte, qu'une génération entière de jeunes diplômés ne soit sacrifiée du fait des conséquences de la crise sanitaire. Elle lui demande les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour faciliter les embauches des jeunes diplômés et combattre le chômage des jeunes dans cette période de grave crise économique *post-covid-19*.

Texte de la réponse

EMBAUCHE DES JEUNES DIPLÔMÉS

M. le président. La parole est à Mme Valérie Bazin-Malgras, pour exposer sa question, n° 1068, relative à l'embauche des jeunes diplômés.

Mme Valérie Bazin-Malgras. Les jeunes diplômés, madame la ministre, se heurteront cette année à des difficultés à l'embauche. La France est durement affectée par la crise économique résultant de l'épidémie de covid-19. En 2020, il faut s'attendre à une récession importante : les entreprises sont déjà en difficulté, leur chiffre d'affaires a plongé au cours de la crise sanitaire et le chômage a bondi de plus de 22 %. Dans ce contexte, les recrutements vont être fortement limités. Les entreprises ne choisiront pas d'embaucher de nouveaux salariés alors que leur équilibre économique est menacé.

Du fait de cette conjoncture malheureuse, toute une génération entrant sur le marché du travail va être pénalisée. Après des études méritantes, les 750 000 jeunes arrivant sur le marché du travail cette année vont se trouver dans une impasse, sans offre de recrutement. Nous ne pouvons pas nous résigner à ce que le marché du travail n'ait que le chômage à offrir à ces futurs actifs, d'autant que le chômage des jeunes est, depuis de nombreuses années, sensiblement plus élevé que la moyenne nationale, ce qui révèle les difficultés que

rencontrent les nouveaux arrivants pour s'insérer sur le marché de l'emploi.

Avec cette crise, ces difficultés sont décuplées. Il est donc nécessaire d'envisager des facilités d'embauche pour les jeunes diplômés, en offrant notamment aux recruteurs des avantages. Avec mes collègues du groupe Les Républicains, nous avons élaboré des propositions concrètes pour de nouveaux dispositifs exceptionnels, destinés à insérer les jeunes diplômés et à inciter les entreprises à les recruter. Nous vous les présenterons lors de notre niche parlementaire du 11 juin.

Il faut éviter, quoi qu'il en coûte, qu'une génération entière de jeunes diplômés ne soit sacrifiée du fait de la crise sanitaire. Madame la ministre, j'ai bien noté les différentes mesures que vous avez prises pour l'apprentissage, dont nous ne pouvons que nous féliciter. Quelles dispositions le Gouvernement entend-il prendre pour faciliter les embauches des jeunes diplômés ? Soutiendrez-vous nos propositions de loi ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Le chômage des jeunes est, depuis une trentaine d'années, l'une des problématiques cruciales de l'emploi dans notre pays. Les jeunes ont toujours été les plus malmenés. Avec le plan d'investissement dans les compétences et la réforme de l'apprentissage, nous avons réussi à commencer à inverser la tendance. Ainsi, le taux de chômage des jeunes avait été ramené de 21 % à 18 % : encore 18 % certes, mais l'espoir renaissait. Il y avait beaucoup de projets, une dynamique était enclenchée. La crise économique et sociale menace évidemment cette amélioration, et c'est pourquoi nous devons redoubler notre action.

La forte augmentation actuelle du chômage n'est pas due à des plans de licenciements, mais à la baisse de 40 % des recrutements. Le risque est que cette contraction touche principalement les jeunes, dont 750 000 vont sortir du système éducatif, et les plus précaires, qui sont en contrat à durée déterminée ou en intérim.

Que faire ? Il est clair qu'il faut agir, d'où les mesures immédiates que nous avons prises pour l'apprentissage. Nous avançons le déploiement du plan de relance à cause de cette urgence. Tout le monde le sait, même si on peut entrer dans l'apprentissage à tout moment, la rentrée de septembre reste un point de repère et les contrats se signent essentiellement entre juin et septembre. Nous avons donc voulu agir sans tarder : après une concertation avec les partenaires sociaux, nous avons annoncé, avec le Président de la République, dès jeudi dernier, des mesures de soutien très fortes, inédites.

Pour ce qui est des jeunes sans qualification, nous allons nous mobiliser sans relâche, avec la « garantie jeunes » qu'accompagnent les missions locales, le plan d'investissement dans les compétences, les écoles de la deuxième chance et les établissements pour l'insertion dans l'emploi – ÉPIDE : nous avons les dispositifs, il reste à les renforcer et à être présents sur le terrain.

Quant aux jeunes diplômés, la question n'est pas de se former mais de trouver un emploi. Dans ce contexte, la concertation qui s'ouvre cet après-midi avec les partenaires sociaux, à la demande du Président de la République, doit aboutir très rapidement pour trouver les voies et moyens de notre action. S'agissant des propositions que vous défendrez le 11 juin, je ne pourrai pas me prononcer tant que la concertation avec les partenaires sociaux ne sera pas achevée. Mais il est utile d'avoir ce débat républicain, car la jeunesse sera l'une des priorités du plan de relance. Je m'y engage, car c'est essentiel.

M. le président. La parole est à Mme Valérie Bazin-Malgras.

Mme Valérie Bazin-Malgras. Merci pour cette réponse. Depuis le début de la crise du covid-19, de nombreux jeunes cherchent des maîtres d'apprentissage : vos dispositifs étant assez récents, il faut les faire connaître aux entreprises, car trop de jeunes, entrant par exemple en licence, ne trouvent pas d'employeurs. Comme vous l'avez dit, c'est en ce moment que cela se joue, car la rentrée de septembre approche.

Les jeunes bénéficient d'un allongement du temps passé dans les écoles, mais c'est un vrai problème de ne pas trouver d'employeur en licence lorsque l'on a trente-six semaines de stage et quinze ou seize d'école. Il faut faciliter l'accès de tous les jeunes aux entreprises, ces dernières devant répondre aux demandes. Agissez en faveur de tous ces jeunes !

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1068

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2020](#)

Réponse publiée le : 9 décembre 2020, page 4055

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2020](#)